A chaque instant, on offre des bouquets à M. Boutemy, qui avait pris place dans une voiture avec M. Bar, vice-président, M. Molard, chef et Besengez, capitaine.

Le cortège se dirige vers la rue *du Pavé* où tous les habitants ont arboré leur drapeau.

Près de l'estaminet de la *Réunion*, une centaine de pigeons sont lâchés. Le cortège traverse le jardin de la ferme du château et revient à la mairie.

Les sociétés forment la haie. Les *Amis Réunis* passent au milieu et se rendent dans une salle de la mairie où les attend le conseil municipal.

M. Jonville, premier adjoint, prend la parole et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Le conseil de Lys-lez-Lannoy, dont je suis l'interprète en cette circonstance exceptionnelle, vous félicite vivement des brillants succès obtenus par vous, le 8 juillet, au concours musical de Boulogne-sur-Mer.

» Ces succès que faisait, d'ailleurs, espérer l'excellence de votre société, réjouissent la population de Lys-lez-Lannoy toute entière, qui s'associe à la fierté légitime qu'ils vous inspirent.

» Pour nous, conseillers municipaux, nous sommes d'autant plus heureux de votre triomphe éclatant qu'il nous fournit l'occasion de complimenter, comme y ayant une large part, votre digne et incomparable président, notre chef dévoué et respecté, M. Boutemy, maire de Lys lez-Lannoy. Qu'il daigne recevoir nos félicitations toutes spéciales.

» Maintenant, Messieurs, que votre société a bien mérité de notre commune, il vous reste à continuer, avec l'ardeur qu'inspirent les triomphes passés, vos traditions de travail intelligent et persévérant, en ayant toujours devant les yeux cette maxime : « *Grandeur oblige* » ; et, soyez en sûrs, de brillants succès vous attendent encore.

» C'est dans cette pensée d'espoir pour l'avenir de votre société que je vous adresse de nouveau les félicitations du Conseil municipal de Lys-lez-Lannoy. »

M. Boutemy, président, remercie M. Jonville et promet que la société des *Amis-Réunis* travaillera à obtenir de nouveaux succès.

Ces paroles sont accueillies par de vigoureux applaudissements; puis les vins d'honneur sont offerts.

Le cortège ne se reforme que difficilement, tant les curieux sont nombreux.

On se rend chez M. le maire, où a lieu la réception des délégations.

On introduit les vainqueurs dans un salon et M. et Mme Boutemy, ainsi que M. Molard, reçoivent une avalanche de bouquets et de couronnes.

M. Léopold Thiébaut, président de la *Concordia*, seule société de Roubaix qui assistait à la réception, s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Messieurs les membres de la société des *Amis-Réunis*,

» Je suis heureux d'être l'interprète de tous les membres de la *Concordia* pour vous féliciter du brillant succès que vous avez obtenu à Boulogne-sur-Mer. Au nom de notre société, veuillez accepter cette couronne, qui l'espère, sera un lien d'amitié entre nous. »

La délégation de la filature de M. Boutemy portait une magnifique couronne en or surmontée d'une lyre en fleurs naturelles; un membre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous, vos compagnons de travail, nous sommes heureux et fiers des brillants succès que vous avez obtenus au concours musical de Boulogne-sur-Mer. Nous vous en félicitons chaleureusement, ils vous récompensent des efforts que vous avez faits pour maintenir votre réputation.

» Nos félicitations ne sauraient atteindre à la hauteur de votre mérite et notre réception ainsi que les bouquets et couronnes que nous vous offrons, si magnifiques qu'elles puissent être, sont à peine dignes de vous.

» En effet, Messieurs, ce beau résultat n'a pas été obtenu sans sacrifices de toute nature : sacrifice d'argent, de temps et abnégation de divertissements; car vous avez dû étudier, travailler, lorsque d'autres se livraient bien souvent aux plaisirs et permettez-nous de vous le dire, chers compagnons, ce n'est pas là le moindre de vos mérites. La musique n'est-elle pas moralisatrice ?

» Vous avez eu à lutter contre des concurrents dignes de vous et vous êtes sortis victorieux de la lutte. Honneur à vous, messieurs, et à votre excellent chef, M. Molard, si prodigue de son temps et de son talent. Le résultat du concours d'où vous revenez, atteste une application soutenue.

» Messieurs, toute société a besoin pour vivre, vous le savez, d'être appuyée sur une bonne direction. Aussi, grâce à la bienveillance et à la générosité de votre honorable et zélé président, M. Louis Boutemy, vous continuerez à progresser et vous montrerez par là que vous savez apprécier les libéralités dont vous êtes l'objet.

» Vivent les *Amis réunis* !

M. Boutemy offre à M. Molard une coupe en porcelaine de Chine d'une grande valeur, et fait don à MM. Bar et Bésengez, d'objets de prix.

Des vivats sont chantés en l'honneur de M. Boutemy et de M. Molard, puis les sociétés se dispersent.

Rarement nous avons vu une réception aussi chaleureuse. H. C.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui mercredi, 11 juillet, mise en panier pour le dressage préparatoire au grand concours national du 14 juillet. Clermont, 0 fr. 20 c. par pigeon, chez M. J. Duthoit, siège du *Pigeon blanc*, rue de l'Epeule, près la rue des Arts, de 3 à 6 heures 1/2 soir.

Chez M. Elie Catteau, dressage d'Albert, même heure et même jour.

A *l'Aigle*, chez M. Tilleul, rue du Grand Chemin, Albert, jeudi soir de 3 à 6 heures.

Ecole de natation. — Température de l'eau le 10 juillet. — Huit heures du matin, 17 degrés ; quatre heures du soir, 19°.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraitre, la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. — En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

L'EMPRUNT DE TOURCOING. — On a distribué, mercredi, au Sénat, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Tourcoing (Nord), à emprunter 4 millions de francs et à s'imposer extraordinairement.

Une agression nocturne, rue de Wattrelos. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, un ouvrier charbonnier a été assailli, en sortant d'un estaminet, par trois ou quatre individus qui lui ont porté quatorze coups de couteau.

Une plainte a été déposé à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Un contre maître de la maison Valentin et Flipo, un sieur Leplat, a été mis hier, en état d'arrestation. Pour se venger de son renvoi de l'établissement il a détérioré deux métiers renvideurs. Il est accusé aussi d'avoir détourné les primes de la semaine revenant au fileur-conducteur de ces métiers et d'avoir emporté une courroie.

Quelques individus, lundi vers une heure de l'après-midi, se jetèrent sur une jeune fille qui parcourait le boulevard Gambetta pour se rendre à son travail, lui enlevèrent son peignoir chignon et essayèrent de lui arracher sa montre. Les cris de la jeune fille attirèrent l'attention de l'agent de police de service et deux de ces individus, les nommés C... et B..., ont été conduits au poste. La jeune fille a reçu de nombreuses égratignures aux mains et au cou.

La journée d'hier a été particulièrement remarquable par le nombre des ivrognes ramassés sur la voie publique : les disciples de Bacchus, après avoir cuvé leur vin au violon, ont été renvoyés chez eux non sans avoir vu dresser à leur charge un bel et bon procès-verbal.

Mouveaux. — M. Decottignies, Emile, maraicher, descendait avant-hier, dans son jardin, lorsqu'il aperçut quatre gamins de 10 à 11 ans, en train de saccager ses fraisiers. A sa vue, les garnements s'enfuirent, mais M. Decottignies fut assez heureux pour en attraper un qui donna le nom de ces camarades; ce sont : Revot, Bonheur, Parisis et Busschere. Le maraicher, en conduisant son prisonnier à l'école communale pour constater que le nom qu'il avait donné était bien le sien, rencontra en route le nommé Delhaye, âgé de 43 ans qui l'insulta. La gendarmerie de Tourcoing a dressé procès-verbal.

LILLE

La betterave. — C'est demain mercredi qu'a lieu le dîner de la Betterave. Le comité de l'Association est composé comme suit pour l'exercice 1888-89.

MM. De Bus, président ; Boucher-Cadart et L'Hériller, vice-présidents ; Hattu, trésorier, Mazinghien, secrétaire, Bresselle, Weerts, Comerre, Vincent, Ladureau, Sain, de Swarte, membres.

Conservatoire de musique. — Mardi ont eu lieu les concours d'instruments à archet. En voici les résultats :

Violoncelle (professeur : M. Delannoy). — Second prix, M. A. Canonne ; premier accessit, M. E. Morel.

Classes supérieures de violon. — Classe de M. Schillio : Premier prix à l'unanimité, avec félicitations du jury, M. Maurice Frigara ; second prix Mlle Madeleine Delemer : premier accessit, M. G. Ducamp et Mlle Caroline Schillio; second accessit, M. S. Haine.

Classe de M. Paul Martin. — 2e prix, M. Georges Six ; 1er accessit à l'unanimité, M. Auguste Vermont ; rappel de 1er accessit, M. Arthur Marissal ; 1er accessit, M. Van Rossom ; 2e accessit, M. Ackein.

Brevet supérieur. — Voici la liste des demoiselles admises aux épreuves orales qui auront lieu à partir d'aujourd'hui à huit heures.

Mlles Béharel, Rotelle, Charbon, Chaussavoine, Claisse, Bachez, Dedryver, Delattre, Denis, Deperne, Druard, Dubois, Galopin, Gérard, Bradecœur, Jacob, Laure Lefebvre, Rachelle Lefebvre, Lemaire, Maertein, Martin Meersemann, Messien, Oudart, Pangot, Porteau, Quichern, Rondeau, Rossigny, Speder.

Une affaire mystérieuse. — Hier après-midi, M. De Brix, juge d'instruction, accompagné du greffier du tribunal et d'un expert s'est rendu à la succursale de la Banque de France.

Là, en présence de ces messieurs, ainsi que devant le directeur et le caissier municipal, on a pris 29 billets de banque de mille francs et, en vertu d'une autorisation spéciale venue de Paris, on les brûla après les avoir enregistrés et après qu'une sorte d'acte de décès eût été dressée.

Une fois les 29.000 fr. réduits en cendres on recueillit celles-ci bien précieusement et des experts vont les peser et les soumettre à une analyse minutieuse.

Tout dernièrement, mademoiselle X..., allait passer quelques jours au bord de la mer et elle confia les clefs de son appartement à un monsieur, du reste de bonne famille.

A son retour elle constata qu'un coffre-fort était ouvert et que les papiers qui s'y trouvaient ne formaient plus qu'un amas de cendres.

Mademoiselle X..., porta plainte contre le Monsieur à qui elle avait remis les clefs.

C'est pourquoi l'expérience ci-dessus a été faite aujourd'hui.

Un expert arrivé parsit-il sans trop de peine à savoir si les cendres qu'il analyse proviennent réellement d'un billet de banque et par le poids et par d'autres indices, que les profanes ignorent, il parvient à reconnaitre à quelles sortes de billets il a affaire : billets de 50, de 100, de 500 et de 1000

Voilà donc pourquoi on a brûlé à la Banque pour 29,000 fr. de billets.

On saura donc de cette manière si Mlle X... a dit vrai et si son imprudent ami a mis le feu à ses économies.

Le police de Lille a arrêté le nommé Augustin Dufrance, ouvrier peintre, âgé de 22 ans, demeurant à Roubaix, inculpé de divers vols et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les troubles de Boom, en Belgique

MORTS ET BLESSÉS

Nous avons rapporté, hier, l'épouvantable bagarre qui s'est produite, dimanche, à Boom, près d'Anvers, à la suite des élections communales, dans lesquelles les libéraux avaient été élus. Voici des détails à ce sujet :

Les « libéraux, » aussitôt leur triomphe connu, télégraphièrent à leurs amis d'Anvers; ceux-ci n'attendaient que cette nouvelle pour monter à bord d'un bateau à vapeur qui était tenu sous pression.

A leur descente à Boom, vers sept heures, un cortège se forma. A la tête marchaient les enfants de l'école communale, tenant des drapeaux bleus. En débouchant sur la Grand'Place, ils se dirigèrent directement vers le Cercle catholique. La brigade de gendarmerie de Boom, augmentée de quelques gendarmes à cheval d'Anvers et de Puers, avaient pris place devant le Cercle.

En présence de l'attitude hostile de la foule « libérale », qu'ils avaient cru d'abord pouvoir maintenir à distance, ils se virent obligés de monter en selle pour disperser les attroupements.

A un moment donné, les carreaux du Cercle furent brisés par de grosses pierres qu'on jetait du dehors. Alors les gendarmes à cheval firent une charge.

La foule grossissait toujours et devenait de plus en plus menaçante. Les gendarmes se virent finalement obligés d'employer leurs armes. Un coup de fusil a tué un individu, père de famille de cinq enfants, qui était connu par sa véhémence politique. C'est un nommé Van den Bossche, ouvrier peintre. Un autre individu reçut une balle dans le bras et un troisième un coup de baïonnette. Plusieurs encore ont été plus ou moins gravement blessés, dont un enfant.

L'un des blessés est mort mardi après-midi.

Mme Vanden Bossche est dans un état critique. Quand elle a vu le corps de son mari, elle a eu une crise épouvantable.

A côté des blessés qu'on nomme, qui tous, s'il ne survient pas de complications, sont condamnés à une longue incapacité de travail, une foule de personnes ont été contusionnées et foulées aux pieds par les chevaux.

C'est aujourd'hui qu'on enterre les victimes.

C'est au moment où les « libéraux » saisissaient les fusils des gendarmes et leur lançaient des pavés, que deux coups de feu ont été tirés. La gendarmerie se trouvait alors dans une position très critique.

Le brigadier Stoffel, d'Anvers, a eu la tunique déchirée par un coup de couteau, et a été plusieurs fois atteint par des pierres. Il a cependant réussi à dégager plusieurs de ses compagnons d'armes.

Une dépêche annonce que la population de Boom est si indignée qu'on s'attend pour aujourd'hui mercredi à une manifestation terrible.

A la suite de ces troubles, le conseil des ministres s'est réuni pour délibérer.

On a beaucoup remarqué que le roi Léopold a tenu à présider lui-même ce conseil, ce qu'il ne fait que dans les cas exceptionnels.

Mardi matin, au conseil provincial, MM. Delvaux et Sheridan, du banc d'Anvers, ont fait une interpellation à propos des troubles de Boom. Ils ont demandé qu'à côté de l'enquête judiciaire, qui n'a trait qu'aux responsabilités pénales, on ouvrit une enquête administrative. M. le gouverneur a répondu qu'il serait déféré à ce vœu.

Un conseiller provincial de Boom, M. Vandenbril, a déclaré que les gendarmes étaient en cas de légitime défense et qu'ils n'ont fait que leur devoir.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 10 juillet 1888

Présidence de M. PARENTY

Outrages aux magistrats

Un sieur Léon Devos est prévenu de vagabondage.

M. le président lui rappelle qu'il a déjà encouru bon nombre de condamnations : « Tas de lâches, interrompt Devos, est-ce que tout ce monde qui est derrière moi a besoin d'être mis au courant de mes affaires ? Vous n'êtes qu'un ramassis de moules et de fainéants. »

Le tribunal lui inflige pour ce fait trois ans de prison.

— Trois ans de prison sont également octroyés pour délit du même genre au sieur Laffaut, qui a traité les magistrats d'imbéciles.

— Un troisième prévenu, Antoine Caudet, s'est aussi distingué par ses aménités au tribunal. A une question qui lui pose M. le président :

« Vous me faites ch... » répondit-il sans s'émouvoir.

Cout : trois ans de prison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Je lis dans votre numéro d'hier une lettre signée : « Un admirateur de Cande Sadon ».

Veuillez renvoyer l'auteur à vos numéros des 3 et 4 août 1887, il y verra qu'à la distribution des prix qui a suivi de près le décès de M. Sadon, M. Carlos Delattre, vice-président du conseil supérieur, répondant au nom de M. Lagache et du Conseil à M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, qui était venu présider la séance, a précisément terminé en faisant l'éloge de M. Sadon et en adressant à M. Kaempfen la demande aujourd'hui formulée par le signataire de cette lettre.

L'accueil fait à cette demande par M. Kaempfen a tout lieu de faire supposer qu'elle ne sera pas oubliée par l'administration des Beaux Arts.

Un de vos lecteurs.

PETITE CORRESPONDANCE

A. M. — Le mot Kremlin se prononce *Cremmline*.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 9 juillet 1888.

Tour et étau

La société de construction de machines et outils dont le siège est à Albert (Somme) assigna devant le Tribunal de commerce de Roubaix, le syndic à la faillite Jean Pauwels, ex-constructeur mécanicien, à Roubaix. Elle demandait que celui-ci fut contraint de lui restituer un tour parallèle à banc rompu et un étau limeur à deux tables, loués par elle à M. Pauwels, suivant acte du 1er octobre 1887. De son côté, le syndic assigna la société devant le même tribunal, soutenant que M. Pauwels lui avait, en avril 1887, commandé les deux outils qu'elle aurait livrés et facturés le 27 juin suivant. L'acheteur n'ayant pu en régler le prix, elle avait fait avec ce dernier l'acte du 1er octobre par lequel elle était censée ne les avoir livrés qu'à titre de bail et en être restée propriétaire. Cet arrangement, ajoutait le syndic, est nul aux termes des articles 446 et suiv. du Code de commerce, l'ouverture de la faillite ayant été reportée au 20 septembre. La société doit donc être déboutée de sa revendication.

Les deux affaires furent jointes par le tribunal de Roubaix.

La société reconnut alors avoir bien vendu et facturé à M. Pauwels, le 24 juin et pour le prix de 4,200 francs, le tour parallèle. Elle disposa même sur lui, en une traite à échéance du 30 septembre; mais la convention primitive de vente fut ultérieurement résiliée et fit place à celle de bail, le 1er octobre.

Quant à l'étau limeur, quoique commandé en même temps que le tour, il n'avait été livré que le 8 octobre, postérieurement à la convention par laquelle M. Pauwels renonçait à son marché primitif et consentait à recevoir l'étau comme le tour, à titre de location.

Par jugement du 1er mars dernier, le tribunal a déclaré que la société ayant reconnu M. Pauwels comme propriétaire du tour, puisqu'elle l'a facturé le 24 juin et a fait traite sur lui pour s'en couvrir, la convention du 1er octobre n'a pu modifier cette vente et la changer en louage. En conséquence, le syndic est fondé à demander l'application des prescriptions des art. 446 et suiv. du code de commerce à cette convention, en ce qui concerne le tour qui sera attribué à la masse créancière de la faillite.

Relativement à l'étau, le tribunal considère, au contraire, qu'il n'est point établi que M. Pauwels en ait été propriétaire. Il résulte de la convention du 1er octobre que cette machine ne devait être et n'a été livrée ultérieurement à celui-ci qu'en location. Dès lors, elle ne saurait appartenir à la masse créancière et se trouve justement revendiquée par la société.

De cette décision judiciaire qui met les frais, par moitiés, à la charge de chacune des parties, la société a interjeté appel. Me Dubron a plaidé pour elle et Me Allaert pour le syndic.

L'affaire est en délibéré.

Arrêt

La Cour a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Roubaix, dans l'affaire dont nous rendons compte plus haut.

Conseil de guerre, séant à Lille

Séance du 7 juillet

Président : M. BORIUS, colonel directeur du génie. — Ministère public : M. PULCH, lieutenant au 43e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Alfred Verguchten, soldat au 84e régiment d'infanterie. — Sommeil en faction. — Acquitté. Défenseur : Me Gervais, avocat à Lille.

— Jules-Hippolyte-Désiré-Marie Caudrillier, cavalier au 5e régiment de cuirassiers. — Non coupable d'avoir volontairement estropié un cheval employé au service de l'armée. — Acquitté. Défenseur : Me Gervais.

— Joseph-François Jules Touchard, soldat réserviste de la classe 1876, du recrutement de la Seine. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. — Quinze jours de prison. Défenseur : Me Gervais.

— Jules-Delphine-François Guyot, soldat au 145e régiment d'infanterie. — Vol au préjudice de l'ordinaire de sa compagnie. — Un an de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— Henri-Joseph Bailliu, soldat au 84e régiment d'infanterie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— François Frédéric Meunier, soldat réserviste de la classe 1880, du recrutement de Lyon. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. — Acquitté. — Défenseur : Me Gervais.

— Joseph-Narcisse Remer, soldat au 43e régiment d'infanterie. — Ivresse manifeste et publique. — Six jours de prison en remplacement d'un franc d'amende. — Défenseur : Me Gervais.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mercredi 10 juillet

Présidence de M. EDOUARD SIX, juge

Le défaut profit-joint

Un créancier d'une maison en liquidation avait assigné le chef de cette maison ainsi que les liquidateurs. Ces derniers se présentaient mais le premier n'était ni présent ni représenté.

Dans ces conditions, le demandeur réclamait du tribunal un jugement de *défaut profit joint* avec réassignation du défaillant pour une prochaine audience.

Le Tribunal a statué séance tenante, sur l'incident et a décidé que l'article 643 du code de commerce ne comprenant pas dans la nomenclature des dispositions qu's'appliquent aux règles du *défaut*, en matière commerciale, l'article 153 du code de procédure relatif au *défaut profit joint*, il n'y avait pas lieu à réassignation du défaillant et qu'il serait plaidé immédiatement sur le fond.

Au point de vue juridique cet incident présentait de l'intérêt, c'est pourquoi nous avons cru devoir le signaler.

NORD

Promotions dans la Légion d'honneur. — Sont promus officiers dans la Légion d'honneur : M. Déquin, conseiller à la Cour d'Amiens, et M. Manfilastre, conseiller à la Cour de Douai.

Nos chemins de fer. — La distribution des documents parlementaires à la Chambre comprend un projet approuvant le traité entre les Compagnies du Nord et du Cambrésis au sujet du tramway de Cambrai au Cateau et à Catillon, des chemins de fer de Denain au Catelet et de la construction des chemins de fer de Saint-Quentin au Catelet.

La Chambre a adopté mardi, le projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement pour les dépenses facultatives de l'enseignement primaire et l'instruction publique et pour l'amortissement d'emprunts contractés à la caisse des chemins vicinaux.

Nomination ecclésiastique. — M. le chanoine Pruvost est nommé supérieur de la Maison Saint-Charles, de Cambrai, en remplacement de M. le chanoine Crembé.

PAS-DE-CALAIS

Sacre de Mgr Bridoux. — On nous écrit de Paris :

« Une émouvante cérémonie réunissait, avant-hier matin, dans la chapelle des dames de Sion, un grand nombre de fidèles, de prêtres et de séminaristes, venus pour assister à la consécration de Mgr Bridoux, récemment nommé évêque titulaire d'Utique et vicaire apostolique du Tanganika, dans l'Afrique équatoriale.

» S. Em. le cardinal Lavigerie, assisté de Mgr Combes, évêque de Constantine et d'Hippone, et de Mgr Catteau, évêque de Luçon, a donné un nouveau prélat l'onction épiscopale.

» Après le sacre, S. Em. Mgr Lavigerie a prononcé un magnifique discours sur l'esclavage africain.

» Mgr Bridoux a fait ses études au grand séminaire d'Arras. A peine âgé de vingt ans, il alla frapper à la porte du noviciat de la Maison Carrée, d'Alger, d'où sortent les Pères Blancs, les missionnaires hardis qui vont évangéliser le nord et le sud de l'Afrique. Il a été successivement supérieur de St-Eugène d'Alger, puis supérieur général des Missionnaires d'Afrique et, en dernier lieu, supérieur du grand séminaire de St-Louis de Carthage.

» Mgr Bridoux, aujourd'hui âgé de trente-sept ans, quittera la France le 16 de ce mois, pour rejoindre, en tête d'une nombreuse caravane de jeunes missionnaires, le poste périlleux auquel il vient d'être appelé. »

Arques. — *Une lacune dans la fête.* — Nous lisons dans *l'Indépendant du Pas-de-Calais* :

« Que n'a-t-on pas fait pour célébrer l'inauguration de l'ascenseur des Fontinettes? Présence d'un ministre, banquet plantureux, représentation théâtrale extraordinaire, etc., etc. Et cependant, il faut bien le dire aux organisateurs de ces fêtes, ils ont oublié l'essentiel, nous voulons dire la bénédiction religieuse. Oui, il fut un temps où l'on n'aurait eu garde d'oublier Dieu dans une pareille cérémonie, et certes on faisait preuve en cela de sagesse et de raison.

» Qu'est-ce, en effet, que l'ascenseur si ce n'est l'application d'une loi de la physique? Mais, cette loi, qui donc l'a faite, si ce n'est Celui qui est l'auteur de la nature?

» Sans doute, cette loi, l'intelligence humaine l'a trouvée et merveilleusement utilisée. Mais, encore une fois, de qui l'homme tient-il l'intelligence, si ce n'est de Celui qui l'a fait à son image et à sa ressemblance; et qui lui a dit, au matin de la création : « Remplis la terre et assujettis-la. »

» Il eût donc été légitime de convoquer à la fête de dimanche, non seulement un ministre de la république qui n'a inventé ni le génie de l'homme, ni la loi de l'équilibre des liquides, mais aussi un ministre de ce Dieu de qui tout nous vient. »

Boulogne-sur-Mer. — Les fêtes de Boulogne-sur-Mer, ont produit, chez tous les visiteurs une excellente impression et l'on était unanime à reconnaitre que c'est surtout, grâce au concours de M. Hirschler, l'intelligent directeur du Casino, qu'il faut attribuer la réussite complète de ces solennités.

Aussi, samedi, dimanche et lundi, le Casino a-t-il été véritablement assiégé par une foule énorme.

La saison promet, cette année, d'être des plus brillantes, et notre plage s'est placée à la tête de toutes les stations balnéaires de France et de Navarre, puisque nous avons Biarritz et Navarre.

Fatale méprise : un enfant empoisonné. — Dimanche, Mme Felicité Pagel, à Liévin, voyant son fils, âgé de neuf mois, souffrir d'atroces coliques, prit sur une armoire un flacon contenant ce qu'elle croyait un calmant : malheureusement, la bouteille contenait de la créosote, et l'enfant succomba après quelques heures d'atroces souffrances. Cet accident a produit, dans le pays une profonde émotion.

Accident de mine. — Un affreux accident s'est produit lundi, à la fosse n° 6 des mines de Fouquières-lez-Lens.

Un jeune ouvrier mineur, Augustin Racher, agé de 13 ans, demeurant à Montigny-en-Gohelle, a été tué ; le malheureux a eu les deux jambes brisées, la tête et un bras écrasés par la chute d'une énorme pierre.

BELGIQUE

Mouscron. — *Condamnation des « septembriseurs » des dernières manifestations.* — Le tribunal de Courtrai vient de condamner tous les individus prévenus de bris de vitres du cercle et de plusieurs maisons.

Il a infligé 1 mois de prison à douze d'entre eux et 2 mois à quatre autres.

Le gouvernement belge négocie, en ce moment avec la fabrique d'armes autrichiennes de Styr une fourniture de 200,000 fusils au prix de 15 millions.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 juillet.* — Georges Mille, Hôtel-Dieu. — Laure Huleuse, rue Christophe-Colomb, 23. — Philomène Descamps, rue Decrème, 31. — Marie Marizier, rue de l'Espérance, 2. — Sophie Vanstenbrugge, rue Bayart, 37 — *Déclarations de décès du 10 juillet.* — Marie Vandesteene, 6 jours, rue de France, cour Gosselman, 10. — Emmanuel Blomme, 1 an, rue du Fort, 44. — Florimond Duquenne, 4 mois, rue des Anges, cour Liagre, 13. — Marie Devlaeminck, 10 mois, Chemin de la Makellerie, maison Deldalle — Aline Salembier, 20 ans, tailleuse, rue Pellart, 189. — Catherine Vasseur, 4 ans, rue Decrème, 195. — Camille Petit, 33 ans, voiturier, Hôtel-Dieu.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 10 juillet.* Georges Lepoutre, Place. — Louis Blain, Ste-Marguerite. — Louise Gille, rue d'Enfer. — *Déclarations de décès du 10 juillet.* — François Polfliet, 1 mois, Vieille-Place.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 juillet.* — Bertha Saert, boulevard Victor-Hugo. — Marie Lepers, rue de la Duquenière. — Maria Vanpoppel, rue Jacquart. *Publications de mariages.* — Alphonse Florquin, 29 ans, tisserand, à Croix, et Marie Monart, 36 ans, cuisinière à Roubaix. — Henri Bacquart, 26 ans, contre maître, à Croix, et Félicie Vandenbeck, 24 ans, repasseuse à Tourcoing. — *Mariage.* — Edmond Coucke, 33 ans, journalier, et Maria Vandorpe, 19 ans, ménagère. — *Déclarations de décès du 1er au 8 juillet.* — Sidonie Marvint, 4 ans, rue de la Fonderie — Pierre Lefebvre, 2 ans, au Torem. — Charles Bood, 37 ans 8 mois, rue de Roubaix.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 juillet.* — Céleste Deprez, rue de Menin. — Paule Desey, rue de la Croix-Rouge. — Georges Dhalluin, rue Fin de la Guerre. — Marceau Duquesne, rue des Moulins-Briques. — Louis Richeling, rue de Gand. — Ernest Sambaert, Pont-de-Neuville. — Clément Masurel, rue de Rome. — *Déclarations de décès du 10 juillet.* — François Vandenbesselaer, 3 ans 2 mois, au Blanc-Seau. — Alfred Waegenaire, 14 ans 11 mois, tisserand, Pont Rompu. — Joséphine Vandecasteele, 49 ans 6 mois, sans profession, rue Saint-Hubert. — Jules Vercambre, 1 an 7 mois, rue Fin de la Guerre. — Edmond Boenders, 51 ans 7 mois, mécanicien, rue du Brun Pain. — Marie Degroote, 17 ans 5 mois, couturière, rue de la Latte. — Auguste Dhaene, 33 ans, corroyeur, rue de la Croix-Rouge.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Aline SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1888 dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le jeudi 12 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 juillet, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 189.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

11 JUILLET 1793

MORT DE CATHELINEAU

C'est le 10 mars 1793, à Saint-Florent sur la Loire, à quelques lieues à l'ouest d'Angers qu'eut lieu le premier soulèvement des Vendéens, à l'occasion des opérations du recrutement; les jeunes gens refusant de s'y soumettre furent mitraillés par les républicains se jetèrent sur eux avec leurs bâtons et les chassèrent.

Ce n'avait été là qu'un incident local et beaucoup de Vendéens étaient déjà partis pour rentrer chez eux lorsque, vers sept heures du soir, Cathelineau accourut.

Il avait fait autrefois le commerce de lin, puis était devenu voiturier ; c'était alors un homme de trente-quatre ans, robuste, de mœurs douces et simples, d'une grande énergie, et très considéré dans le pays où on l'appelait le saint de l'Anjou. Il habitait le village de Pincmange et était occupé à pétrir son pain lorsqu'il apprit ce qui s'était passé à Saint-Florent ; il laissa aussitôt son pétrin, sa femme et son enfant, et décrochant de sa cheminée un grand sabre, court à Saint-Florent, rallia ce qui restait de paysans et se mit à leur tête : la guerre de Vendée était commencée, elle prit rapidement les plus vastes proportions.

Lorsqu'au mois de juin les Vendéens résolurent de porter la guerre en Bretagne, le voiturier de Pincmange fut tout d'une voix choisi pour généralissime, et il marcha sur Nantes par la rive droite de la Loire en envoyant à Charette l'ordre de s'y porter par la rive gauche.

La double attaque eut lieu le 27, au sud par Charette, au nord par Cathelineau; elle rencontra la plus vive résistance; le 28, espérant en finir par un coup d'audace, Cathelineau s'élança sur la porte de Vannes avec une centaine de braves, la força et pénétra jusqu'à la place de Viarmes, mais là il fut enveloppé et tomba le bras fracassé d'une balle.

Les Vendéens en se retirant avaient pu ramener leur chef ; il fut transporté en voiture à Ancenis, puis en bateau à Saint Florent, et enfin conduit dans sa maison ; mais la gangrène s'était déclarée, et il mourut le 11 juillet entre sa femme et son enfant.

Vingt-deux de ses frères, beaux-frères et cousins germains tombèrent comme lui sur les champs de bataille.

En 1832, après la prise d'armes de la Vendée, trois officiers poursuivis et traqués avaient trouvé asile chez un fermier de la Chaperonnière, nommé Guinehut, une troupe de soldats arriva et fouilla la maison, furieux de ne rien trouver, quoique certain de la présence de réfugiés. l'officier avait déjà mis un canon de fusil dans la bouche du fermier lorsque les trois Vendéens qui entendaient tout, ne pouvant supporter que cet humble héros mourût pour les sauver, sortirent de leur cachette en criant : Ne tirez pas! — Feu sur les Chouans! hurla l'officier, et comme les soldats hésitaient, il saisit un fusil et tira à bout portant; l'un des trois Vendéens tomba mort, c'était le fils de Cathelineau.

FAITS DIVERS

Philosophie médicale. — Voici ce que nous relevons dans un journal australien :

« *Avis aux malades.* — Le Dr John Smith a l'honneur d'annoncer à ses clients qu'il vient de découvrir, après une longue expérience, que la reconnaissance des malades fait toujours partie de leur maladie; que son point culminant est lorsque la fièvre a atteint son plus haut degré, qu'elle se refroidit pendant la convalescence et disparait complètement au rétablissement; qu'en conséquence, à partir d'aujourd'hui, les termes de payement sont changés; chaque visite sera payée au comptant et sans escompte. »

A force de soigner les corps, le Dr John Smith neus parait avoir acquis une grande science du cœur humain.

Echo de Madrid :

Un fait très émouvant s'est produit ces jours derniers à la Puerta del Sol. Le Saint-Viatique sortait d'une maison située à côté du café du Levant, lorsque vint à passer, en voiture, la Reine avec ses deux filles. Aussitôt qu'elle vit le Viatique, Sa Majesté ordonna d'arrêter, descendit et fit monter à sa place le prêtre. Elle suivit ensuite la voiture à pied entre ses deux enfants.

Une foule immense, émue de cette scène de touchante humilité, fit cortège à la Reine jusqu'à l'église du Carmen, où la Reine entra à la suite du prêtre et pria quelques instants. A sa sortie, dit le correspondant du *Figaro*, elle fut acclamée par la multitude qui entourait sa voiture et ne voulait pas la laisser partir.

CHOSES ET AUTRES

— Docteur, comment avez-vous fait pour être si bien conservé ?

— C'est simple comme bonjour : dès que j'avais quelque chose, je cherchais un malade qui eût la même affection, j'essayais tous les remèdes sur lui, et dès que j'avais trouvé le bon... je le prenais.

***

Dans une banque douteuse :

Un individu se présente pour toucher un coupon de 6 fr. 50.

L'employé paie en pièces de 50 centimes, et referme le guichet.

— Monsieur, réclame le client, il me manque une pièce : vous ne m'en avez donné que douze.

L'employé, plein de sollicitude :

— Je croyais que monsieur était superstitieux !

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les s